



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°270
NOVEMBRE 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Présents : 13

Absente excusée : Jacqueline MARTINO qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN

**Absents :
Karine BERTHO
Claude LEVRAUD
Yoann COLPIN**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00
Céline BAILLY est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du mercredi 30 OCTOBRE 2019.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Avenant aux travaux du complexe sportif.
- 2- DM n°1 au budget principal.
- 3- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- 4- Instauration du droit de préemption urbain.
- 5- Tarifs communaux 2020 :
 - Location de la salle polyvalente.
 - Location de la salle de convivialité.
 - Location de la salle des sports.
 - Casse de la vaisselle.
 - Tarifs photocopies.
 - Location de la sono.
- 6- Tarifs des concessions du cimetière et du columbarium.
- 7- Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école Arc En Ciel.
- 8- Surtaxe assainissement 2020
- 9- Tarif pour la participation à l'assainissement collectif 2020.
- 10- Taux de promotion de grade.
- 11- Assurance Dommage Ouvrage du complexe sportif.
- 12- Règlement intérieur de la médiathèque.
- 13- Déconstruction d'une ruine rue du CREZELO et présentation d'un arrêté relatif au péril imminent.

C- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- 1- Présentation du rapport du SPANC 2018 (Service Public d'Assainissement Non Collectif).
- 2- Présentation du rapport annuel du SDEM.
- 3- Demande de subventions des associations.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du mercredi 30 OCTOBRE 2019.

Accord du conseil à l'unanimité (13 voix pour, Béatrice BALAC est arrivée après le vote).

B- DELIBERATIONS.

1- Avenants aux travaux du complexe sportif.

M. Le Maire présente aux élus un avenant n° 2 du marché du complexe sportif pour le lot N° 1 (gros œuvre) de l'entreprise GUIHENEUF, concernant la création d'accessibilité et marquage PMR non prévus dans le marché de base. Le montant de cet avenant est de 2 003,90 € HT. Le total des travaux pour le complexe sportif s'élève à 1 343 956,88 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité.

2- DM n°1 au budget principal.

Marie-Claire Loyer (Directrice Générale des Services) propose aux élus une Décision Modificative n° 1 au budget principal.

- Dans la section de fonctionnement, il convient d'effectuer de la section de fonctionnement, un virement à la section d'investissement de 30 000 €, de modifier le compte entretien et réparation de bâtiments, en le réduisant de 30 000 € et de modifier dans le chapitre 012 (charges de personnel) différentes lignes pour un montant de 30 000 € en recettes et dépenses.
- Dans la section d'investissement, il convient d'ajouter un virement de la section de fonctionnement de 30 000 € en recettes afin d'équilibrer le budget en recettes et dépenses.

3- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

M. Le Maire rappelle aux élus les différentes étapes de la révision générale du PLU.

- Le conseil municipal a approuvé par délibération n° 40-2015 du 28 mai 2015 la révision générale du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 juin 2005, révisé le 16 juillet 2009 et le 20 décembre 2012 en fixant les objectifs et les modalités de concertation.
- Le conseil municipal a débattu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) lors de la séance du 26 octobre 2017.
- Le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision du PLU le 28 mars 2019.
- Les observations des personnes publiques associées et les autorités consultées suite à l'arrêt du projet de PLU, ont été versées au dossier d'enquête publique.
- Un arrêté municipal a été pris le 5 juillet 2019 prescrivant l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 août au 11 septembre 2019.
- Le procès verbal du commissaire enquêteur a été remis à la commune de SAINT DOLAY le 16 septembre 2019. Un mémoire en réponse de la commune au procès verbal lui a été remis le 1^{er} octobre 2019. En remettant ses conclusions motivées, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 11 octobre 2019 avec une seule réserve sur le Plan Local d'Urbanisme.

Au vu de ces différentes étapes ci-dessus énumérées par M. Le Maire ainsi que les modifications mineures apportées au projet du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal est sollicité pour l'approuver.

La présente délibération sera affichée en mairie pendant 1 mois et insérée dans un journal d'annonces légales. Le Plan Local d'Urbanisme sera consultable en mairie pendant les heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

M. Le Maire et les membres du comité de pilotage de la révision du PLU rappellent que celui-ci ne peut satisfaire tous les propriétaires mais que les différentes lois votées ces dernières années par le gouvernement, les ont contraint à réduire les zones constructibles pour une économie de l'espace agricole.

Le conseil municipal approuve le PLU à l'unanimité.

4- Instauration du droit de préemption.

M. Le Maire rappelle aux élus que suite à la révision générale, il est nécessaire d'actualiser le périmètre du Droit de Préemption Urbain pour le mettre en cohérence avec la nouvelle délimitation des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 28 novembre 2019 afin de :

- poursuivre la politique foncière de la commune,
- de mettre en œuvre le projet urbain à travers sa politique de l'habitat et de renouvellement urbain, d'accueil des activités économiques, de développer des équipements d'intérêt collectif et de mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.
- permettre à la commune d'être informée de toute transaction relative à la vente de terrains et d'immeubles ; et par suite d'acquérir les dits terrains ou immeubles s'ils présentent un intérêt pour la collectivité.

Le conseil municipal est sollicité :

- pour instituer le Droit de Préemption Urbain sur les secteurs du territoire communal classés en zone U, secteurs Ua, Ub, Ul, et Ui ; et en zone AU, secteurs 1AUa, 1AUz, 1AUi et 2AU du Plan Local l'Urbanisme, et dont le périmètre est précisé au plan annexé à la présente délibération.
- dire que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois, et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.
- dire que cette délibération accompagnée d'un plan de délimitation du DPU sera transmise, conformément à l'article R. 211-3 du code de l'urbanisme, aux services concernés et à M. Le Préfet du Morbihan.

Accord du conseil à l'unanimité.

5- Tarifs communaux 2020.

Yves BERTHO propose aux élus les différents tarifs 2020 suite à la commission finances du 25 novembre 2019. Les tarifs de 2019 ont été reconduits en 2020 sans augmentation. Des tarifs pour la location de la salle de convivialité réservée aux associations dolaysiennes et aux dolaysiens ont été ajoutés.

- Location de la salle polyvalente.

Motif de la Location	Associations Dolaysiennes	Dolaysiens	Extérieurs à la commune (particuliers, associations et autres organismes)	Arrhes
Salle (vin d'honneur)	gratuit	77 €	138 €	20%
Assemblée générale - Réunion	gratuit	66 €	138 €	20%
Location salle - ½ journée avec chambre froide (9h à 18h ou 18h à 1h)	gratuit	138 €	260 €	20%
Location salle - journée complète avec chambre froide (9h à 1h)	gratuit	260 €	520 €	
Bal - Loto	gratuit	209 €	403 €	20%
Location salle – journée complète (9h à 1h) avec utilisation de la cuisine + chambre froide + lave-vaisselle Pour une journée supplémentaire consécutive de 9h à 1h	gratuit	439 € + 102 €	643 € + 102 €	20%
Cuisine Seule	51 €	51 €	82 €	20%
Lave-vaisselle seul	46 €	46 €	61 €	20%
Nettoyage de la salle (service facultatif) 153 € en 2020 - comprenant le nettoyage de la salle et la vérification des tables, (la cuisine restant à la charge du traiteur ou de l'organisme)				
Le prix des poubelles est inclus dans les tarifs				

- **Location de la salle de convivialité.**

Motif de la Location	Associations Dolaysiennes	Dolaysiens	Arrhes
Assemblée générale – Réunion – Vin d’honneur	gratuit	50 €	20%
Location salle - ½ journée avec chambre froide (9h à 18h ou 18h à 1h)	gratuit	100 €	20%
Location salle journée complète avec chambre froide (9h à 1h)	gratuit	200 €	20%
Location d’une journée supplémentaire consécutive (9h à 1h)	gratuit	100 €	20%
Nettoyage de la salle (service facultatif) 60 € en 2020 - comprenant le nettoyage de la salle et la vérification des tables et vaisselle			
Le prix des poubelles est inclus dans les tarifs			

- **Location de la salle des sports.**

Motif de la location	Associations dolaysiennes	Ecoles, Collèges, lycées extérieurs à la commune	Associations sportives extérieures à la commune
Rencontre sportive	Gratuit	6 € de l’heure	Gratuit
Loto	102 €		
Manifestation sportive à but lucratif			100 €

- **Casse de la vaisselle.**

Type de vaisselle	Prix	Type de vaisselle	Prix
Verre Normandie	1,50 €	Soucoupe de tasse à café	1,50 €
Verre Mirabeau	1,00 €	Couteau de table	1,50 €
Assiette plate petite	2,50 €	Fourchette ou cuillère de tale	1,00 €
Assiette plate grande	3,50 €	Cuillère à café	0,50 €
Assiette creuse	3,00 €	Pichet en verre	3,50 €
Tasse à café	3,00 €		

- **Tarifs photocopies.**

Format papier	Noir et Blanc	Couleur	Format papier	Noir et Blanc	Couleur
Format A4	0,15 €	0,50 €	Format A4 recto verso	0,30 €	1,00 €
Format A3	0,30 €	1,00 €	Format A3 recto verso	0,60 €	2,00 €

Le prix des photocopies pour les particuliers reste inchangé. Les associations dolaysiennes ont une gratuité de 300 photocopies en Noir et Blanc par an, le supplément leur est facturé 0,05 € (noir et blanc), pour les couleurs elles ont le même tarif que les particuliers (0,50 € A4 et 1,00 € A3) à partir de la première photocopie. Les photocopies en Noir et Blanc sont gratuites pour les scolaires, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

- **Location de la sono.**

Motif de la location	Associations dolaysiennes et écoles
Manifestation à but lucratif	60 €
Manifestation à but non lucratif	Gratuit

Chèque de caution demandé pour la location de la sono avec 1 micro HF : 1 000 € et 2 micros HF : 1 500 €. Le chèque de caution est restitué 1 mois après la location.

Accord du conseil à l'unanimité.

6- Tarifs de concession du cimetière et au columbarium.

M. Le Maire propose aux conseillers municipaux les tarifs pour le cimetière suite à la commission finances du 25/11/2019. Les tarifs de 2019 ont été reconduits sans augmentation.

Tarifs concessions cimetière	2020
15 ans	90 €
30 ans	180 €

Tarifs cavurnes avec concessions columbarium	2020
15 ans	250 €
30 ans	340 €

Tarifs caveaux préinstallés	2020
1 place	650 €
2 places	975 €
3 places	1235 €

Accord du conseil à l'unanimité.

7- Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école Arc En Ciel.

Emmanuelle GONÇALVES rappelle aux conseillers municipaux que les communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique ARC EN CIEL, participent aux dépenses de fonctionnement en fonction du nombre d'élèves.

Pour l'année scolaire 2018/2019 les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- 453,55 € pour un élève en classe élémentaire
- 1 314,02 € pour un élève en classe maternelle.

Accord du conseil à l'unanimité.

8- Surtaxe assainissement 2020.

M. Le Maire et la commission finances du 25/11/2019 proposent d'augmenter les tarifs de 2019 pour la taxe d'assainissement, soit 35,50 € pour l'abonnement et 1,87 € le mètre cube pour la consommation d'eau.

Accord du conseil à l'unanimité

9- Tarifs pour la participation à l'assainissement collectif 2020.

M. Le Maire rappelle aux élus que chaque construction qui se raccorde aux réseaux d'eaux usées est redevable d'une taxe d'accès. La commission finances réunie le 25/11/2019 propose de modifier les tarifs, soit 530 € pour une habitation qui se raccorde lors d'une extension de réseaux et 1 220 € pour un raccordement d'une nouvelle construction sur un réseau existant.

Accord du conseil à l'unanimité.

10- Taux de promotion de grade.

Marie Claire LOYER (Directrice Générale des Services) propose aux élus de déterminer, après avis favorable du comité technique du centre de gestion le 26/11/2019, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur. Il est proposé de retenir le taux de 100 % dans chaque catégorie de grade. Lorsqu'une personne est concernée, elle peut prétendre à l'avancement au grade supérieur.

Accord du conseil à l'unanimité.

11- Assurance Dommage Ouvrage du complexe sportif.

M. Le Maire propose aux élus de souscrire une assurance de Dommage Ouvrage pour les travaux d'extension et de rénovation du complexe sportif. Seul GROUPAMA a fait une offre qui est 0,64 % du montant des travaux y compris la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études. La cotisation est estimée à 14 132,30 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité.

12- Règlement intérieur de la Médiathèque.

Isabelle SIRLIN présente aux conseillers municipaux le projet de règlement intérieur de la médiathèque. Celle-ci est municipale et c'est un service public dont l'accès est libre et ouvert à tous.

Le prêt est consenti à titre individuel sous la responsabilité de l'emprunteur, il fait l'objet d'une cotisation annuelle de date à date dont le montant est déterminé par le conseil municipal. Cette cotisation n'est en aucun cas remboursable.

Ce projet de règlement traite les inscriptions, le règlement concernant les prêts, les recommandations et interdictions et l'application du règlement.

Accord du conseil à l'unanimité.

13- Déconstruction d'une ruine rue du CREZELO et présentation d'un arrêté relatif au péril imminent.

M. Le Maire informe les conseillers municipaux sur l'évolution du dossier d'une ruine, rue du CREZELO. Suite au rapport d'expertise, un devis de déconstruction a été demandé à l'entreprise LEMEE LTP dont le montant est de 10 614,00 € TTC auquel il conviendra d'ajouter un coût pour un diagnostic amiante. M. Le Maire va prendre un arrêté relatif au péril imminent qui interdira le passage dans le Chemin du Midi à la hauteur de la ruine concernée jusqu'à la fin des travaux.

Accord du conseil avec 13 voix pour et 1 abstention.

C- QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

1- Présentation du rapport du service du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

M. le Maire présente aux élus le rapport 2018 sur le prix et la qualité de Service Public d'Assainissement Non Collectif.

La communauté de communes Arc Sud Bretagne assure la gestion de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire. Il y a en régie les communes d'ARZAL, AMBON, BILLIERS, DAMGAN, LE GUERNO, MUZILLAC, NOYAL MUZILLAC, MARZAN et PEAULE ; en délégation de service public, les communes de LA ROCHE BERNARD, NIVILLAC et SAINT-DOLAY.

Le SPANC couvre 5 351 installations (3 284 en régie) pour 13 378 habitants desservis. Ce service concerne 49 % de la population du territoire. En 2018, 699 contrôles ont été réalisés répartis par :

- 176 projets de conception et d'implantation de dispositifs.
- 111 contrôles d'exécution de travaux.
- 412 contrôles diagnostics de bon fonctionnement.

Suite au départ du technicien, la communauté de communes Arc Sud Bretagne a décidé de confier les prestations en régie à un prestataire privé (Véolia).

La communauté de communes a porté une opération de réhabilitation groupée des installations d'assainissement non collectif, afin de permettre aux propriétaires d'obtenir une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. 46 propriétaires ont pu bénéficier d'un accord de subvention.

Le bilan financier de ce service est le suivant :

- En fonctionnement il est de 77 429 € en dépenses et de 109 139 € en recettes.
- En investissement, aucune dépense n'a été réalisée pour une recette de 3 078 € en dotation aux amortissements.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne n'accorde plus de subventions pour les réhabilitations des ANC (Assainissement Non Collectif).

2- Présentation du rapport annuel du SDEM.

Yves BERTHO présente aux conseillers municipaux le rapport du SDEM pour l'année 2018.

- Actuellement il y a 505 248 clients dans le Morbihan dont 3 938 sont mal alimentés. Pour la commune de SAINT DOLAY qui compte 1 484 clients, il y en a 47 qui sont mal alimentés.
- Le réseau HTA (moyenne tension) a une longueur totale de 11 381 Km dont 4 810 Km en sous-terrain pour le Morbihan, pour SAINT DOLAY le réseau HTA à une longueur de 53 Km avec 5 Km en sous-terrain.
- Le réseau BT (Basse Tension) à une longueur totale de 13 420 Km dont 5 555 Km en sous-terrain, pour SAINT DOLAY le réseau BT a une longueur de 56 Km avec 14 Km en sous-terrain.
- Le temps moyen de coupure de l'électricité subi par usager dans le Morbihan, était de 306 minutes pour l'année 2018.
- Pour l'année 2018, le montant des travaux financés par le SDEM dans la commune de SAINT DOLAY fût de 10 000 €.
- Le nombre de producteurs d'électricité décentralisés dans le Morbihan est de 5 098 dont 5013 en photovoltaïque, 42 en éolien, 21 en hydraulique et 22 en biogaz-biomasse.

3- Demande de subventions des associations.

M. Le Maire informe que les subventions seront votées au conseil municipal de fin janvier 2020 et demande aux associations de faire leur demande avant la fin décembre 2019 en mairie.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 19 DECEMBRE 2019 A 20 HEURES 00

Décembre à la Médiathèque de Saint-Dolay

Vendredi 6 décembre à 18h (Nouvel horaire) : RENDEZ-VOUS DES LECTEURS N°15

Bienvenue à toutes celles et ceux qui ont envie de partager un coup de cœur (lecture, film, musique, spectacle...). Durée moyenne 1h30.

Mercredi 11 décembre à 11h15 : BÉBÉS LECTURES

Des histoires à écouter pour les tout petits jusqu'à 4 ans. Durée 20 mn.

Mercredi 11 décembre à 14H30 : CINÉSURPRISE

Projection d'un documentaire animalier à découvrir en famille. Durée 52 mn. Dès 6 ans.

Mercredi 18 décembre à 15h : RACONTINES

Des histoires à écouter pour les enfants de 4 à 8 ans. Durée 30 mn.

Toutes les animations sont gratuites et sans inscription

Attention ! la médiathèque sera fermée du samedi 21 décembre 2019 à 12h au mercredi 8 janvier 2020 à 9h30

Retrouvez-nous sur notre page Facebook [@MediathequedeSaintDolay](#) ainsi que sur le site web www.saintdolay.fr

Horaires d'ouverture de la médiathèque

mercredi : 9h30/12h et 13h30/18h30 | jeudi 16h30/18h30 | vendredi : 16h30/18h30 | samedi : 9h30/12h

Téléphone : 02 99 90 29 29 / Email : mediatheque@saintdolay.fr

Vœux 2020 – Samedi 4 Janvier 2020 à 19 heures à la salle polyvalente.

Les nouveaux résidents de la commune sont invités à cette cérémonie

Elections Municipales des 15 et 22 Mars 2020 : Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 07 février 2020.